

quatre mille Intérêts, un mille est en fixièmes d'Intérêt de 500. livres.

II. La Cour est depuis le 8. Juin à *Compiègne*. Avant le départ du Roi pour s'y rendre, le Parlement de *Paris* lui présenta des remontrances pour obtenir qu'il lui plaise, par un effet de son amour envers ses Sujets, de supprimer la levée de l'imposition de quatre sols pour livre; mais l'effet de cette demande n'a pas ensuivi. Le Clergé du Royaume a eu plus de succès dans la sienne. Il a demandé & il est convenu, pour être exempt du vingtième dénier, de payer un don gratuit de quinze millions de livres pendant cette année 1750. & jusqu'en 1754; ce que S. M. a accepté, en se montrant satisfaite d'un tel arrangement, que le Clergé de son côté a crû devoir prendre d'autant plus, que le recouvrement sur les biens Ecclésiastiques n'autoit pû se faire qu'avec beaucoup de difficulté. C'est-là un des points essentiels qui ait été réglé par ce premier Corps du Royaume, qui l'avoit pris pour sujet principal son assemblée à *Paris*.

III. Le Marquis de Valori qui a été succédé par le Comte de Tyrconel dans l'Ambassade auprès du Roi de Prusse, & qui s'est rendu de *Berlin* à *Hannover*, a envoyé au Roi, depuis qu'il y est arrivé, deux Couriers, l'un desquels étoit chargé de pépêches sur les affaires de l'Empire, & l'autre sur celles du Nord relativement à une nouvelle déclaration faite au Ministre de Russie à la Cour de Prusse, laquelle porte » Que S. M. » Prussienne espère toujours que l'Impératrice » de Russie ne prétendra rien au-delà de ce qui » lui a déjà été déclaré par la Cour de *Stockholm* » au sujet du maintien de la forme de Régence » en *Suede*, à moins d'indisposer contre-elle